



10^{ème} Réunion des Points de Contact pour le Renforcement des Capacités des Administrations des Douanes de la Région Afrique Occidentale et Centrale

24-26 septembre 2019, Kinshasa, RDC



MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATÉGIQUE RÉGIONAL 2018-2022

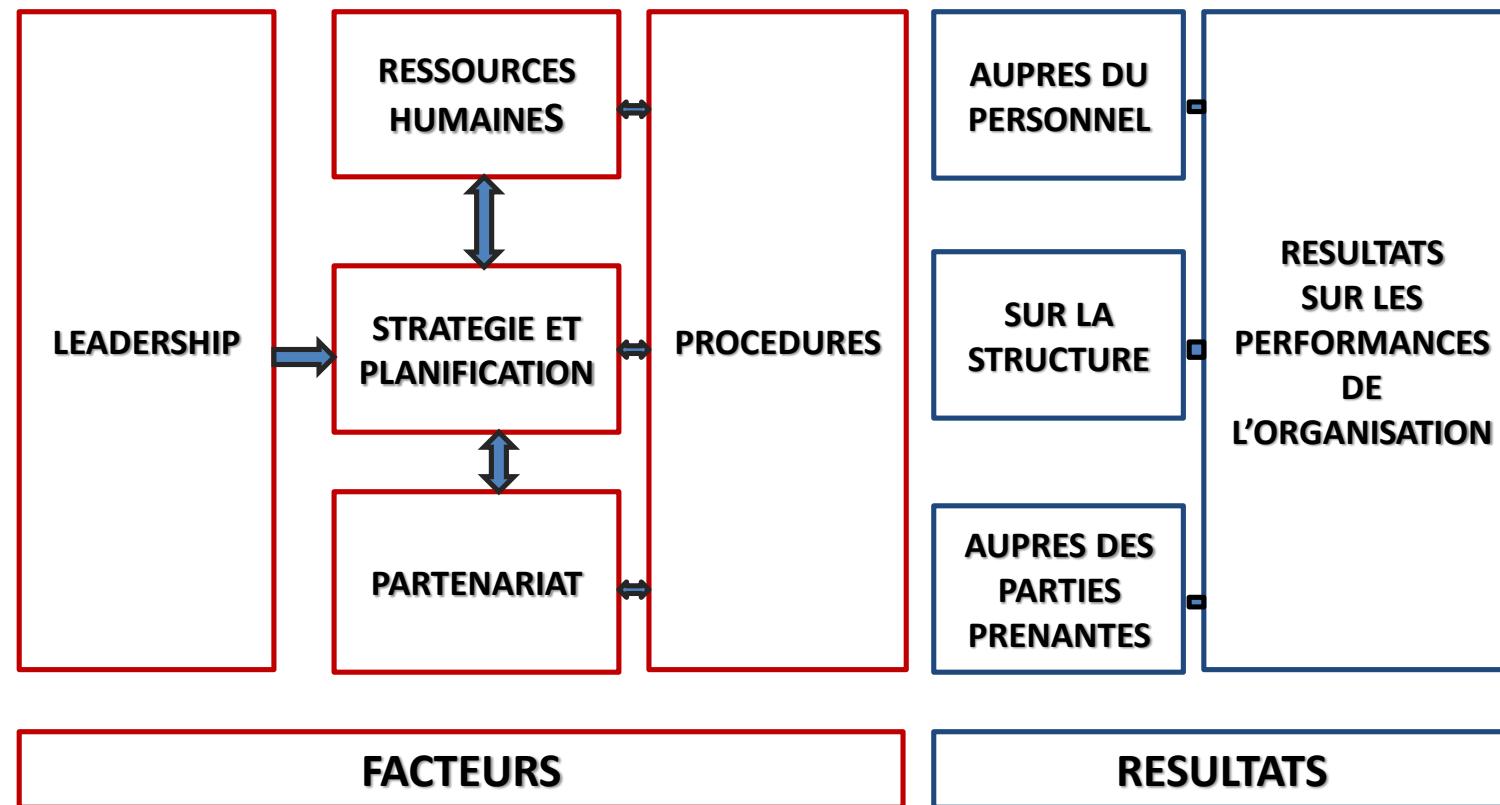
Tendances régionales 2018

Point 8 de l'ordre du jour

Présenté par:
M.GNANAGO HARDING
Attaché Technique OMD

LE PLAN STRATEGIQUE REGIONAL 2018-2022

(Gestion Axée sur les Résultats)

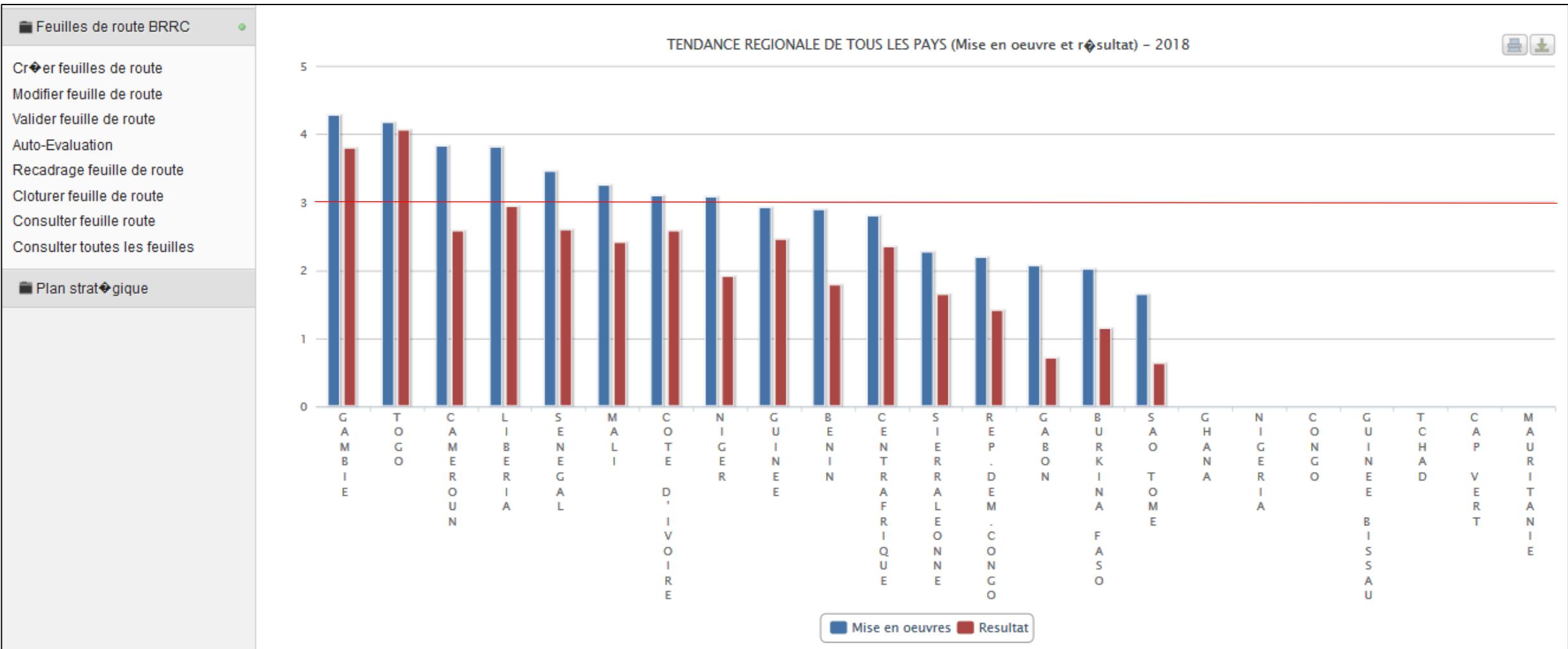


LES PARTICIPANTS A L'EXERCICE

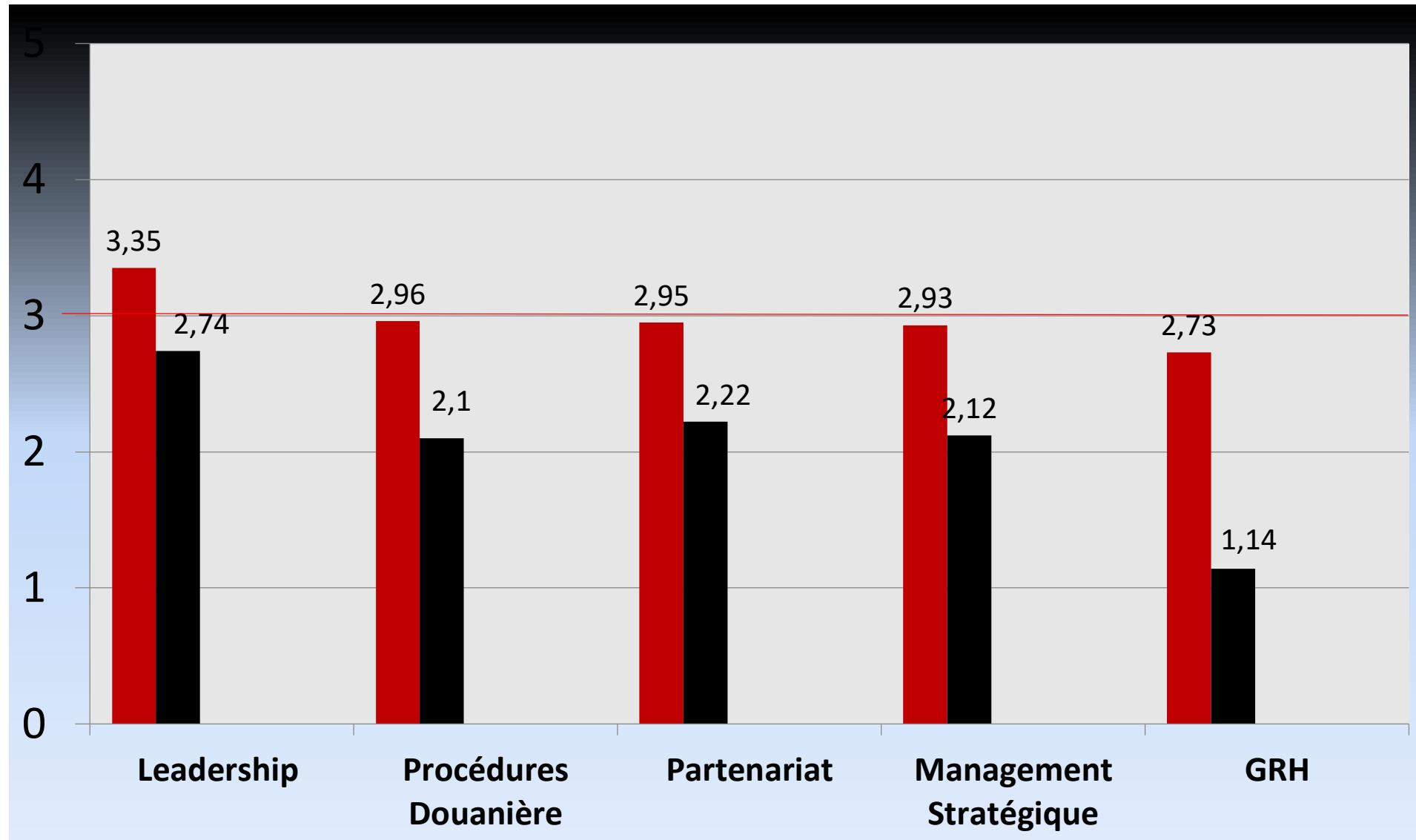
1. Burkina Faso
2. Cameroun
3. Côte d'Ivoire
4. Gabon
5. Gambie
6. Guinée
7. Liberia
8. Mali
9. Niger
10. RCA
11. RD Congo
12. Sao Tome Principe
13. Sénégal
14. Sierra Leone
15. Tchad
16. Togo

Taux de participation 70%

TENDANCES REGIONALES DE TOUS LES PAYS (MISE EN ŒUVRE ET RESULTAT) POUR LES 5 AXES EN 2018



TENDANCES REGIONALES DE TOUS LES AXES 2018



LES DEFIS DE LA REGION PAR AXE STRATEGIQUE
2018

LES DEFIS DE LA REGION PAR AXE STRATEGIQUE

AXE LEADERSHIP

- OBJECTIF STRATEGIQUE : ASSURER UN PILOTAGE APPROPRIÉ DU SERVICE ET CRÉER UN ENVIRONNEMENT DANS LEQUEL L'ADMINISTRATION ET SON PERSONNEL PEUVENT EXCELLER.

LES DEFIS DE LA REGION PAR AXE STRATEGIQUE

AXE LEADERSHIP

ACTION 1:Instaurer un cadre formel interne pour identifier les sources potentielles de conflits et prendre les mesures idoines;

ACTION 2:Mettre en place un mécanisme pour reconnaître et récompenser les mérites particuliers des services;

ACTION 3: Mettre en place des mécanismes pour un encadrement médico-social adéquat des agents.

LES DEFIS DE LA REGION PAR AXE STRATEGIQUE

AXE MANAGEMENT STRATEGIQUE

- OBJECTIF STRATEGIQUE :Développer un système de management pour améliorer en permanence les performances de l'administration.

LES DEFIS DE LA REGION PAR AXE STRATEGIQUE

AXE MANAGEMENT STRATEGIQUE

ACTION 1: Mener de manière systématique une étude diagnostique de l'Administration pour déterminer ses forces, faiblesses, opportunités et menaces;

ACTION 2: Collecter et analyser périodiquement les informations sur les besoins actuels et futurs des usagers et des autres parties prenantes;

ACTION 3: Evaluer de manière périodiquement le processus de réforme et de modernisation;

ACTION 4: Mettre en place un système de « reporting » et de gestion au quotidien de la performance (Management Information System);

ACTION 5: Développer un plan directeur de restauration rapide du fonctionnement de l'Administration après sinistre (guerres ; incendies, épidémies ; catastrophes naturelles...)

ACTION 6: Initier de façon périodique auprès des usagers, des enquêtes d'opinion sur leur niveau de satisfaction des services de l'Administration des douanes;

ACTION 7: Elaborer une politique de sécurité informatique;

ACTION 8: Instaurer au sein de l'Administration des mécanismes pour mesurer la performance des différents services.

LES DEFIS DE LA REGION PAR AXE STRATEGIQUE

AXE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

- OBJECTIF STRATEGIQUE : Instaurer une gestion efficiente des ressources humaines pour optimiser le rendement de l'administration.

LES DEFIS DE LA REGION PAR AXE STRATEGIQUE

AXE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

ACTION 1: Recourir aux outils de GRH basés sur les compétences pour une gestion efficace des ressources humaines ;

ACTION 2: Mettre en place un système de gestion de la performance des agents basé sur la compétence;

ACTION 3: Mettre en place un système de sélection et de recrutement du personnel basé sur l'approche compétences;

ACTION 4: Mettre en place des outils et mécanismes pour évaluer systématiquement toutes les activités de formation;

ACTION 5: Renforcer périodiquement les capacités des agents des services RH dans leur domaine de compétence;

ACTION 6: Développer une stratégie de formation intégrant l'utilisation de l'application e-learning de l'OMD;

ACTION 7: Développer un programme de perfectionnement des cadres notamment en matière de leadership et de gestion stratégique;

ACTION 8: Mettre en place un programme de promotion de l'éthique et de la bonne gouvernance;

ACTION 9: Mettre en place des procédures ou mécanismes au profit des usagers leur permettant de dénoncer en toute sécurité les dysfonctionnements du service et les manquements aux règles d'éthique et de bonne gouvernance.

ACTION 10: Redynamiser les services en charge du contrôle et de l'audit interne de l'Administration en les dotant de moyens nécessaires (réglementaires, humains, matériels et financiers...) à l'accomplissement efficace de leurs missions;

LES DEFIS DE LA REGION PAR AXE STRATEGIQUE

AXE PARTENARIAT

- OBJECTIF STRATEGIQUE : Développer des relations de coopération et de partenariat durables avec toutes les parties prenantes de l'Administration des douanes.

LES DEFIS DE LA REGION PAR AXE STRATEGIQUE

AXE PARTENARIAT

ACTION 1: Mettre en place un mécanisme de collaboration administrative mutuelle avec les administrations des douanes des pays d'importation, d'exportation et de transit des marchandises, notamment dans le cadre du partage d'informations, d'échanges des données, de la lutte contre la fraude et la criminalité transfrontalière organisée;

ACTION 2: Mettre en place un mécanisme de partage d'expériences et de bonnes pratiques avec les autres administrations douanières de la Région, notamment dans le cadre du Programme Régional de Coaching initié par le BRRC- AOC;

ACTION 3: Mettre en place un mécanisme de collaboration administrative mutuelle avec les Administrations des douanes des pays frontaliers notamment dans le cadre de la gestion coordonnée des frontières. (Réf : AFE Art 8, AI 2);

ACTION 4: Instituer des cadres de valorisation et de motivation des usagers et autres partenaires de l'Administration des douanes.

ACTION 5: Mettre en place des mécanismes qui confèrent aux usagers et autres parties intéressées, la possibilité de formuler dans des délais appropriés, des avis et observations sur l'introduction ou la modification des lois et réglementations d'application générale, relatives aux procédures et régimes douaniers avant leur entrée en vigueur. (Réf : AFE Art 2, AI 1);

ACTION 6: Mettre en place un mécanisme permettant à l'Administration des douanes de recevoir et traiter de façon équitable les recours des usagers contre les décisions rendues par ses services. (Réf : AFE Art 4, AI 1);

ACTION 7: Mettre en place un cadre formel de collaboration avec les autres administrations nationales qui ont des compétences à incidence douanière (commerce, laboratoire national, agriculture, phytosanitaire ...).

LES DEFIS DE LA REGION PAR AXE STRATEGIQUE

AXE PROCEDURES DOUANIERES

- OBJECTIF STRATEGIQUE : Assurer efficacement la mobilisation des recettes douanières, la facilitation des échanges, la compétitivité des entreprises nationales et la protection de la société.

LES DEFIS DE LA REGION PAR AXE STRATEGIQUE

AXE PROCEDURES DOUANIERES

ACTION 1 :Développer un cadre légal et des procédures pour la prise en charge et le dédouanement des marchandises faisant l'objet de commerce électronique.

ACTION 2: Mettre en place des systèmes permettant aux usagers de payer par voie électronique les droits, taxes, redevances et autres impositions recouvrés par les douanes à l'importation, à l'exportation ou en transit. (Réf : AFE Art 7, Al 2);

ACTION 3: Mettre en place des Data Center, minimum tiers-3 pour garantir la disponibilité et la continuité des services douaniers en cas de sinistre.

ACTION 4:Informatiser l'ensemble des fonctions supports de l'Administration des douanes notamment, les finances, la communication, la gestion administrative, la logistique;

ACTION 5: Mettre en place des mécanismes ou procédures, permettant aux usagers de transmettre les documents relatifs à la déclaration en douane, de même que tous les autres renseignements requis, y compris les manifestes, sous forme électronique, (dématérialisation) (Réf : AFE Art 7, Al 1);

ACTION 6: Mettre en place des mécanismes permettant une large diffusion et un accès libre et non discriminatoire aux informations relatives à la législation douanière, aux décisions et avis actualisés rendus par l'OMD et les autres instances internationales ou régionales en matière d'espèce, origine, valeur, redevances et autres impositions. (Réf : AFE Art 1, Al 1).

LES DEFIS DE LA REGION PAR AXE STRATEGIQUE

AXE PROCEDURES DOUANIERES

ACTION1: Mettre en place des mécanismes et procédures permettant aux usagers de solliciter et d'obtenir de l'Administration des douanes, des décisions anticipées relatives au classement tarifaire, à l'origine des marchandises, à la méthode d'évaluation en douane et à la procédure douanière. (Réf : AFE, Art 3);

ACTION 2: Mettre en place au sein de l'Administration, des points d'informations pour répondre gratuitement aux requêtes des usagers et autres parties intéressées. (Réf : AFE Art 1, AI 3);

ACTION 3: Mettre en place un pro- gramme national d'Opérateur Economique Agréé (OEA) au profit des usagers et autres intervenants de la chaîne logistique nationale. (Réf : AFE Art 7, AI 7);

ACTION 4: Mettre en place, en collaboration avec tous les intervenants de la chaîne logistique nationale, des mécanismes pour mesurer périodique- ment, le temps nécessaire à la mainlevée des marchandises en vue de la réduction continue des délais et coûts liés au dédouanement et, en publier conjointement les résultats. (Réf : AFE Art 7, AI 6);

ACTION 5: Mettre en place des stratégies, mécanismes ou procédures internes permettant aux usagers de présenter les documents et/ou les données requis pour l'importation, l'exportation ou le transit de marchandises à des points d'entrées uniques (guichet unique). (Réf : AFE Art 10, AI 4).

ACTION 6: Mettre en place des mécanismes ou procédures permettant aux usagers de procéder à la déclaration anticipée des marchandises avant leur arrivée. (Réf : AFE Art 7, AI 1);

Objectif 5: Contribuer au renforcement de la compétitivité de l'économie nationale.



AFRIQUE OCCIDENTALE ET CENTRALE
Côte d'Ivoire

**MERCI POUR VOTRE AIMABLE
ATTENTION**



brrc-aoc



Facebook:BRRC-AOC/OMD

Site Web: www.omdaoc.org